

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES ;
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Février 1874.

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE.

Le sentiment de la justice, qui n'est ja-
mais entièrement endormi dans le cœur des
hommes, commence à se réveiller en Eu-
rope à la vue des persécutions que subit le
clergé catholique en Allemagne et en Suisse.

La première protestation vigoureuse ve-
nue, non plus du chef vénéré de la catholi-
cité ou des évêques, mais d'une nation, a
éclaté en Angleterre, et ses échos ont dû
faire réfléchir sérieusement celui qui s'était
persuadé que les victoires de l'Allemagne
lui avaient conféré le droit de traiter les
consciences comme les villes et les villages
conquis.

Comme toujours, c'est la provocation au-
dacieuse des ennemis de l'Église qui lui a
rendu ses défenseurs et montré ses forces.
— Le catholicisme ressemble à ces feuilles
et à ces fleurs qui embaument l'air de par-
fums d'autant plus vifs qu'elles sont le plus
rudement froissées.

C'est le comte Russell, ce vieux protes-
tant, ce vieux whig incorrigible, qui assura,
il y a vingt-quatre ans, le triomphe de l'é-
tablissement de la hiérarchie catholique en
Angleterre par ses fougueuses sorties con-
tre le pape et qui a pour ainsi dire présidé
au merveilleux développement du catholi-
cisme dans la Grande-Bretagne depuis cette
époque.

Il vient encore de rendre un service si-
gnalé à la foi en promettant, avec une légè-
reté qui n'est guère de son âge, d'assister au
meeting des protestants qui voulaient félici-
ter le roi Guillaume et son premier ministre
à l'occasion des lois ecclésiastiques draconi-
ennes qui déshonorent la Prusse en ce
moment.

Ce vieux comte Russell appartient à une
famille enrichie des dépouilles des catholi-
ques par Henri VIII ; son ancêtre reçut

tour à tour des mains de ce bourreau de
femmes et de moines les riches abbayes de
Woburn et de Tavistock, et la famille du duc
de Bedford fut, dès cette époque, tellement
gorgée de biens acquis par les confiscations
et l'échafaud, que Burke a pu dire, dans sa
foudroyante philippique « letter to a noble
lord » du duc de Bedford de son temps, qu'il
était le *Leviathan de la fortune*.

Au meeting manqué d'Exeter Hall, sir
Robert Peel le fils, si différent du grand
homme d'État qui a doté le collège catholi-
que de Maynooth, en Irlande, a remplacé le
comte Russell, et n'a pas perdu cette occa-
sion de montrer le vieil ennemi du catholi-
cisme, l'allié des corps francs de la Suisse.

Ce meeting protestant, où des Anglais de
l'école de Carlyle, toujours en adoration de-
vant la force brutale, ont osé féliciter l'em-
pereur Guillaume et son principal ministre,
des persécutions qui sont infligées à l'Église
catholique en Allemagne, a été prompte-
ment suivi d'un vrai meeting anglais, où
l'affluence des catholiques était telle, que le
Times a pu écrire qu'un étranger qui n'au-
rait rien su de l'Angleterre, et qui se serait
trouvé à Londres pour la première fois ce
jour-là, aurait pu croire que toute l'Angle-
terre était catholique.

Là se trouvaient les représentants de ces
vieilles et nobles familles anglaises, qui n'ont
jamais apostasié et qui sont restées catholi-
ques malgré les persécutions d'Elisabeth, de
Cromwell, de Guillaume III, et qui n'ont re-
paru dans les assemblées qu'en 1829, après
l'émancipation des catholiques.

Le duc de Norfolk, premier duc et maré-
chal héréditaire d'Angleterre, présidait le
meeting où les résolutions les plus sympa-
thiques pour le clergé opprimé en Allema-
gne et en Suisse ont été prises.

Ce meeting, on ne doit pas en douter,
sera le point de départ d'un nouveau déve-
loppement du catholicisme en Angleterre ;
un simple coup d'œil rétrospectif donnera
une idée de la marche ascendante du catho-
licisme dans la noble Angleterre.

Les progrès que la vraie religion n'a cessé
d'y faire depuis un siècle environ, sont dus

à la révolution française, à lord John Rus-
sell et à son déchaînement contre le pape en
1850, et le prince de Bismark ne s'attend
pas certainement à devenir un apôtre du ca-
tholicisme au-delà du détroit.

En 1765, on ne comptait en Angleterre,
en Ecosse et dans le pays de Galles, c'est-à-
dire dans la Grande-Bretagne, que 60,000
catholiques ! Les prêtres français fuyant l'é-
chafaud révolutionnaire passent en Angle-
terre, et en 1821 les catholiques anglais
sont au nombre de 500,000 ; en 1842, ils
atteignent le chiffre de 2,500,000 ; en 1845,
celui de 3,380,000. D'après une relation
présentée en 1842 au cardinal préfet de la
propagande, à Rome, la moyenne des con-
versions au catholicisme était de 600 par
an.

Voici, d'après l'*Almanach catholique* anglais,
pour l'année 1874, la statistique catholique
en Angleterre :

En 1872, il y avait 4,862 prêtres ; en
1873, 4,893. Dans l'Angleterre proprement
dite, il y a 4,462 prêtres séculiers et 470 ré-
guliers. Le nombre des églises et des cha-
pelles a monté de 1,245 à 1,253. Il y a 86
couvents d'hommes, 268 de femmes, 24
gymnases catholiques, 1,249 écoles. Il y a
20 diocèses. Il y a 33 pairs catholiques, 77
baronnets, 6 membres du conseil privé de
la reine et 37 membres de la Chambre des
communes.

Il y a là de quoi défier les colères du
grand chancelier allemand et encourager la
résistance héroïque du clergé allemand et
suisse, et de tous les catholiques, partout où
sévit une lâche et odieuse persécution, com-
me en Allemagne, en Suisse et dans la mal-
heureuse Pologne.

Chronique générale.

Le bruit court que la Chambre va être
saisie de diverses questions relatives à l'ap-
plication de la loi des maires, notamment à
la disposition ordonnant que le maire soit
électeur dans la commune.

Cette réserve eût été mentionnée dans un
traité secret de 1814.

Rebuté indignement aux Tuileries, il au-
rait failli périr dans une embûche que des
assassins lui avaient tendue. C'est alors
qu'il aurait fui la France et serait passé en
Italie, où l'empereur d'Autriche, à l'instiga-
tion de son *bon frère* Louis XVIII, l'aurait
jeté dans une prison, où il aurait languie
pendant six ans.

C'est alors qu'il aurait rencontré Silvio
Pellico dans sa prison de Sainte-Marguerite
de Milan. A sa sortie de captivité, il serait
passé en Hollande et revenu en France, d'a-
bord à Rouen, où il se serait livré à des
opérations commerciales et aurait été con-
damné par défaut à trois mois de prison,
pour banqueroute simple. En 1828 et 1829,
il adressait à la Chambre des pairs des péti-
tions dans lesquelles il revendiquait ses
droits, et le 6 janvier 1830, dans un écrit
imprimé à Luxembourg, il rappelle ses
précédentes réclamations et donne des dé-
tails sur les droits qu'il prétend avoir au
trône occupé par Charles X.

en Vendée, près de Charette, et cependant
le chef vendéen ne le montra pas à son ar-
mée, dont il aurait excité le courage en leur
faisant toucher les membres atrophiés de
l'enfant martyr.

De là, le fugitif serait passé à l'armée de
Condé, mais le même mystère incroyable ne
cesse de l'entourer ; tandis qu'il eût dû se
trouver placé près du comte de Provence,
qui, au 24 janvier 1793, s'était proclamé
régent pour Louis XVII, mineur, une pére-
grination plus extraordinaire l'aurait con-
duit en Egypte avec Kléber, d'où il serait
revenu avec Desaix, qu'il savait à Marengo.
Par les conseils de Fouché, confident de
Desaix, il aurait été expédié en Amérique.

Là, il aurait prévu la chute de l'Empire,
et serait revenu en France pour revendiquer
ses droits ; mais une maladie longue et
cruelle l'aurait retenu à Boulogne et empê-
ché d'agir en temps utile pour la reconnais-
sance de ses droits au trône. Mais les puis-
sances alliées n'auraient reconnu Louis XVIII
pour ainsi dire qu'à titre provisoire, n'ayant
pas la certitude de la mort de Louis XVII.

La plupart des journaux publient une
lettre de la duchesse de Mac-Mahon, propo-
sant à leur rédacteur en chef une réunion à
l'Élysée, pour la réorganisation des four-
neaux économiques.

Tous les rédacteurs ont promis de répon-
dre à cette charitable invitation.

Un journal anglais raconte une conversa-
tion de M. Rouher avec son correspondant.
Il en résulte que la grande réception du 16
mars à Chislehurst n'empêchera nullement
le prince impérial de prolonger son séjour
à Wolwich. Une lettre du prince dit : « J'at-
tends les événements en travaillant et en
étudiant. »

M. Rouher assure que les bonapartistes
ne veulent pas créer d'embarras au gouver-
nement du maréchal de Mac-Mahon.

L'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* dit
qu'une importante saisie d'armes (sabres
de cavalerie et harnachements de chevaux)
destinées aux carlistes vient d'être opérée à
Arles.

MM. Raspail se sont pourvus en cassation
contre l'arrêt de la cour d'assises qui les a
condamnés pour apologie de faits qualifiés
crimes ou délits.

Une promotion de 300 sous-lieutenants
doit, dit-on, avoir lieu à la fin du mois de
mars.

A PROPOS DU VOLONTARIAT D'UN AN.

A l'approche du mois de mars, pendant
lequel doivent avoir lieu l'examen définitif
des engagés conditionnels d'un an et leur
renvoi dans leurs foyers, il nous a paru in-
téressant de nous renseigner sur les résul-
tats probables de cette institution nouvelle.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES FAUX DAUPHINS.

(Suite.)

§ III.

Enfin arrive le *baron de Richemond*, qui
a pris aussi divers noms et dont il nous
reste à rappeler les malheurs judiciaires.

Le baron prétend avoir été sauvé du Tem-
ple par des émissaires du prince de Condé.
C'est dans un cheval de carton qu'on aurait
introduit l'enfant qui devait lui être substi-
tué ; ailleurs il a prétendu que c'est la fem-
me Simon qui, moyennant deux millions,
aurait favorisé sa fuite lors de son déména-
gement du Temple. Cette largesse n'empê-
cha pas la malheureuse de mourir aux In-
curables.

De Richemond aurait d'abord été conduit

Aux événements de juillet 1830, il adresse
au duc de Choiseul une protestation contre
l'avènement de Louis-Philippe.

Peu de temps après, il manifesta l'inten-
tion d'intenter une action judiciaire pour
faire reconnaître sa filiation légitime comme
fils de Louis XVI.

En 1833, le journal *la Tribune*, feuille
anti-monarchique au premier chef, prit le
baron de Richemond sous son patronage.
C'est qu'alors Richemond déclarait que le
meilleur des rois ne vaut rien.

Jeté dans les aventures, mêlé, dit-on, aux
événements de Lyon, il eût recours à un
complot qui, en le débarrassant du roi
Louis-Philippe, le menait plus directement
à son but. C'était à la revue de la garde na-
tionale, le 28 juillet 1833, que le complot
devait éclater ; mais la police surveillait ces
menées, quelques arrestations suffirent pour
tout entraver, et le 29 août 1833 le baron de
Richemond fut arrêté sur la voie publique.

Un procès s'instruisit longuement, et au
mois de juillet 1834, lassé d'attendre ses
juges, le baron demanda sa liberté provi-

Par des conversations fréquentes avec des officiers compétents, et nous entendons par compétents ceux qui se trouvent journellement en contact avec les engagés conditionnels, par des questions à quelques-uns de ceux-ci, en un mot par tous les moyens possibles, nous avons cherché à nous éclairer, et nous ne croyons pas hors de propos de faire part à nos lecteurs du résultat de nos investigations, tout en étudiant quelque peu le fond même de la question.

Que s'est proposé le législateur de 1872, en créant les engagements conditionnels ou volontariat d'un an ?

A-t-il voulu uniquement, ainsi que l'ont énoncé quelques orateurs dans la discussion générale, créer une sorte d'exonération en faveur des jeunes gens qui, par leur position de fortune ou par nécessité de suivre une carrière, pourraient en profiter ?

A-t-il voulu faire entrer dans l'armée ces mêmes jeunes gens par une voie qui leur faciliterait l'accession aux grades et les inciterait à rester au service, ce qui eût été un excellent résultat pour le recrutement des sous-officiers des corps de troupe ?

Il faudrait, pour répondre à ces questions, remonter à la discussion devant l'Assemblée nationale, et telle n'est point absolument notre intention. Nous ne voulons que prendre les choses au point où elles en sont, mais en tenant compte cependant du but visé.

Beaucoup de personnes s'attendent à trouver dans cette institution ce qui, paraît-il, ne s'y trouvera pas, et c'est là ce qui nous a le plus frappé. Il ne faudrait pas se faire d'illusion : les jeunes gens, engagés conditionnels d'un an, ne poursuivront pas la carrière militaire.

C'est donc la première des questions que nous nous posons tout à l'heure qui recevrait une réponse affirmative.

Et voici comment cela s'explique.

Tous ces jeunes gens sont, soit dans une position de fortune exceptionnelle, soit engagés déjà dans une carrière qui leur promet un avenir à peu près certain.

Quelles raisons auraient-ils donc de rester au service ?

Les premiers en sont dissuadés par leur famille et n'aspirent qu'au moment de rentrer chez eux ; les seconds ont en vue une carrière qu'ils ont choisie, pour laquelle ils ont déjà fait des études et des sacrifices, et qui leur offre des chances de réussite tout au moins aussi assurées que pourrait le faire le métier des armes.

Espère-t-on que cette année passée dans une caserne, et pendant laquelle ils auront été occupés à des travaux de toutes sortes, modifiera leur vocation ? Il n'y faut pas songer.

Du reste, des tentatives ont été faites pour retenir ces jeunes gens et n'ont pas réussi, dit-on.

Il y a eu un projet, peut-être existe-t-il encore, de former des écoles régionales où seraient réunis, sur leur demande, les volontaires d'un an, après avoir subi des examens. Ils devaient séjourner dix-huit mois ou deux ans dans ces écoles, et en sortir, après des épreuves indiquées d'avance, avec

soire sous caution. Cette faveur avait été accordée aux nommés Asselin, Boucher-Lemaître et Collard, ses co-accusés. La cour de Paris refusa cette demande, et cette décision fut attaquée devant la cour de cassation, chambre criminelle. Malgré la plaidoirie de M^e Crémieux, le pourvoi fut rejeté ; mais le 30 octobre suivant, les débats s'ouvrirent devant la cour d'assises de la Seine. Ces débats continuèrent le 31 octobre, le 1^{er}, le 2, le 3 et le 4 novembre. La cour était présidée par M. le conseiller Fourcade ; M. Aylies occupait le siège du ministère public.

L'accusé principal avait pour défenseur M^e Piston, du barreau de Bordeaux ; les autres accusés, qui comparaissaient en état de liberté, étaient défendus par M^e Briquet et Sirot.

Au commencement des débats, le baron de Richemond n'avait pas voulu répondre même pour constater son identité ; seulement, dans les audiences subséquentes, il déclara qu'il se croyait le Dauphin, Louis XVII, mais qu'il ne l'affirmait pas.

Dès la première audience, l'accusation fit

le grade de sous-officier proposé pour l'avancement, et même avec le grade de sous-lieutenant.

Ces conditions étaient fort belles, puisqu'elles donnaient des avantages qui rapprochaient les écoles régionales de celle de Saint-Cyr.

Les chefs de corps ont eu mission de les faire connaître, et elles n'ont tenté personne.

Il n'y aurait donc, nous le répétons, aucune illusion à se faire, les engagements conditionnels d'un an ne sont pas une ressource pour l'armée active.

Ils quitteront le régiment après y avoir parfaitement fait leur service pendant un an, ils y auront appris tout ce que prescrivent les circulaires ministérielles, ils y auront exécuté le maniement d'armes avec une précision parfaite, ils auront enfin profité de toutes les leçons reçues, en hommes intelligents et habitués aux études ; mais ils quitteront au plus vite, pour rentrer dans leurs familles ou pour retourner à leurs précédents travaux.

Telle est, nous dit-on, l'exacte vérité sur l'institution du volontariat d'un an. Nous ne voulons entamer ici aucune polémique à cet égard ; le mois de mars est prochain, et nous verrons si nos impressions ont été au-delà de l'opinion de nos interlocuteurs.

La question des sous-officiers, de leur recrutement, de leur avenir, devait naturellement se poser après celle du volontariat d'un an. Mais il nous serait difficile de résumer en quelques mots tout ce que nous avons entendu sur ce sujet.

Nous en avons cependant retenu que la loi de 1872, qui n'admet les sous-officiers au service que jusqu'à trente-cinq ans, en ne leur assurant ni retraite ni avenir, a rendu le recrutement très-difficile, et éloigne de l'armée tous ces hommes faits, qui y sont d'une incontestable nécessité.

(Paris-Journal.)

**

LE PROCÈS NAUNDORFF.

On nous communique, dit *Paris-Journal*, le récit d'un incident assez curieux se rattachant au procès intenté par les héritiers Naundorff au comte de Chambord. Nous le reproduisons sans en garantir en aucune façon l'exactitude, et à simple titre de document pouvant intéresser ceux de nos lecteurs qui suivent en ce moment les phases de cette affaire.

Ces réserves faites, nous donnons la parole à notre correspondant.

Le procès Naundorff va, dit-on, se compliquer d'un nouvel incident. Voici ce qu'on raconte : un homme d'un certain âge se serait présenté dernièrement dans le cabinet d'un célèbre avocat et, sans mot dire, lui aurait présenté un papier sur lequel était écrit :

« Je suis le muet empoisonné du Temple, et je viens vous demander, monsieur l'avocat, s'il n'y aurait pas moyen d'introduire une action civile contre le prince Naundorff à raison de la tentative d'empoisonnement

exercée sur ma personne et qui, bien certainement, abrégera mon existence.

« Notez bien que je n'attaque en rien l'honorabilité du prince, puisqu'il n'est que civilement responsable des faits et gestes de gens à son service, et que, loin de lui être nuisible, l'action que je veux intenter ne peut qu'être avantageuse au gain de sa cause, puisque le muet empoisonné existant est la preuve vivante de son dire. »

A cela, l'avocat aurait répondu : « Franchement, mon cher monsieur, je n'ai jamais beaucoup cru au muet ; enfin, vous me dites que c'est vous, je veux bien vous croire, mais il faudrait au moins établir votre identité ; quant à la question de dommages-intérêts, réfléchissez un peu : en 1795, vous aviez dix ans ; de 1795 à 1800, il y a cinq ans ; or, nous sommes en 1874, vous êtes par conséquent aujourd'hui dans votre 89^e année ; comment voulez-vous que je vienne soutenir devant une cour que la tentative d'empoisonnement exercée sur vous abrégera votre existence ; que diable ! je suis avocat, mais il faut de la pudeur ! »

Mais le muet qui, à ce qu'il paraît, n'est pas manchot, et qui n'a pas sa langue dans sa poche, prend la plume et riposte immédiatement :

« Tous les médecins vous diront, monsieur l'avocat, qu'on peut parfaitement ne pas mourir d'un empoisonnement, mais que, de cet empoisonnement, il peut résulter des gastralgies et des désordres intestinaux dont on souffre toute sa vie ; c'est précisément mon cas ; je ne suis pas mort, c'est vrai, mais j'ai été privé de toutes les jouissances de ce monde ; forcé constamment de me nourrir de laitage et de m'abreuver de tisanes, est-ce donc là une existence ? et la loi française permet-elle qu'on puisse impunément exercer une tentative d'empoisonnement sur un muet pour faciliter l'évasion d'un prince ? »

L'avocat est ébranlé.

Le muet continue :

« Quant à mon identité, elle est bien facile à établir ; quand on se fut aperçu au Temple que, vu mon état maladif, j'avais la vie trop dure pour qu'on pût se débarasser de moi, et qu'il était impossible de m'utiliser comme cadavre, par une froide nuit on m'enleva de mon lit, ce dont je me souviens parfaitement, et l'on me déposa tout simplement à demi nu sur les marches du Temple ; là, une femme me recueillit, m'adopta, et me laissa en mourant une rente de 4,500 fr., dont j'existe. »

Or donc, monsieur l'avocat, puisqu'il est bien certain que je suis atteint d'une gastralgie causée par un empoisonnement, fait bien établi par les nombreux certificats des médecins qui m'ont soigné depuis mon enfance ; puisqu'il est bien certain que j'ai été recueilli à demi nu sur les marches du Temple, ce qui est constaté par les certificats de ma bienfaitrice, de sa femme de ménage et de toutes les voisines du quartier, certificats bien et dûment légalisés par les autorités compétentes ; puisque, d'autre part, il ne peut être douteux pour personne que je sois muet et parfaitement muet ; de toutes ces circonstances réunies, il résulte évidem-

ment que je suis le muet empoisonné du Temple.

« Vous dirai-je plus ? j'ai vu le mannequin ; je n'ai pas pu le dire, pourquoi ? parce que je n'ai su parler par signes et écrire qu'à vingt ans, vu mon état maladif, mais j'en lèverai la main en justice, s'il le faut ; j'ai vu le mannequin, monsieur l'avocat, tout comme je vous vois ; quant à l'enfant rachitique, je n'ai pu le voir, puisqu'il a pris ma place comme j'avais pris la place du mannequin ; mais dès que le mannequin a existé, ce que j'affirme, dès que le muet empoisonné existe, puisqu'il est devant vous, il est clair, il est évident, il est incontestable, il est hors de doute que l'enfant rachitique a existé et que cet enfant n'était pas le Dauphin. »

A ce dernier argument sans réplique, l'avocat, transporté d'admiration, se lève et se jette dans les bras de son nouveau client en s'écriant par gestes :

« Je me charge de votre affaire. Vous êtes encore plus fort que le généreux ami, qui pourtant n'est pas muet, lui, hélas ! »

Les choses en sont là.

Nouvelles extérieures.

BERLIN.

L'évêque de Metz a demandé au président du Reichstag s'il pouvait amener aux séances un interprète. Le président a refusé, en se motivant sur le règlement.

Pour le carnaval, le Reichstag est entré en vacances. A la reprise des séances, les députés Alsaciens-Lorrains demanderont un plébiscite pour l'annexion de leur pays à l'empire d'Allemagne.

On s'attend à une séance des plus orageuses.

Dans une dernière réunion tenue le 17 au soir par les députés Alsaciens-Lorrains, il a été décidé que la motion du plébiscite repoussée, ils déposeront une protestation et continueront à siéger au Reichstag afin de soutenir les conservateurs dans la lutte religieuse.

On signale de Berlin une grande agitation du clergé protestant rural contre la loi sur le mariage civil.

On écrit de cette même capitale : Le voyage de l'empereur d'Autriche à Saint-Petersbourg n'est nullement regardé ici comme hostile à l'Allemagne. On croit que la question d'Orient sera traitée à Saint-Petersbourg, en présence du général Ignatieff.

Certains points favorables aux principautés danubiennes seront sans doute discutés, car l'Autriche a non-seulement renoncé à son antagonisme vis-à-vis de ces Etats, mais elle aurait même manifesté des dispositions amicales à son égard.

SAINT-PETERSBOURG.

17 février.

Ce matin, entrevue des deux empereurs,

pût faire une réponse pareille. (Nouveau mouvement.) Le système du médecin a duré pendant huit jours. Au bout de ce temps, ce médecin est mort. M. Pelletan fut appelé ; on suivit le même régime, et l'enfant au bout de neuf mois (1) est mort sur ses bras (2).

D. Arrivait-on facilement jusqu'au prince ? — R. Il fallait monter trois étages (3), il était au troisième, dans la cour ; il fallait passer par les cours et par un guichet. Je n'ouvrais pas avant d'avoir reconnu les personnes qui venaient ; il y avait un poste de trente hommes.

(La suite au prochain numéro.)

(1) C'est là une erreur matérielle : c'est neuf jours qu'il faut lire.

(2) C'est mes bras qu'il faut lire.

(3) Est-ce trois ? N'est-ce pas deux ? M. de Beauséjour affirme que Simon s'établit au deuxième étage, dans l'appartement qu'avait occupé originairement Louis XVI, et que, après le départ de Simon, c'est le cabinet où était le lit de Cléry, le valet de chambre, qui servit de prison cellulaire, de la plus odieuse espèce, au pauvre dauphin.

(1) C'est le gouvernement : il n'y avait pas de gouverneur au Temple.

assistés de leurs ministres. La question d'Orient y a été abordée; la question d'équilibre européen a aussi été discutée: décisions prises, aucune. Les deux souverains ont échangé leurs vues particulières qui concordent assez.

On croit ici que les ministres s'entreindront moins des affaires politiques que des affaires commerciales. On dit qu'un traité de commerce sera signé entre la Russie et l'Autriche, et que la mission du comte de Bourgoing qui se trouve ici aurait aussi trait aux relations commerciales entre la France et la Russie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PROCLAMATION DU MAIRE D'ANGERS.

Mes chers concitoyens,

Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, m'a nommé maire de la ville d'Angers.

En acceptant ces fonctions, je ne me suis pas dissimulé combien ma tâche serait laborieuse et délicate.

Mais animé de l'ardent désir de faire le bien, et soutenu par d'honorables collègues, dévoués comme moi aux intérêts de la cité et aux principes conservateurs, j'ai l'espérance de remplir dignement la mission qui m'est confiée.

Je ne puis oublier que mon grand-père et mon père ont eu l'honneur d'être maires d'Angers. J'essaierai de marcher sur leurs traces, en m'inspirant de leurs traditions.

Je serai heureux de consacrer à ma ville natale l'expérience que j'ai pu acquérir depuis quarante ans dans la pratique des affaires.

Défendre loyalement vos droits et vos intérêts, soutenir énergiquement les idées d'ordre et de justice, tel sera mon programme. Vous pouvez être assurés que je n'y failirai pas.

Croyez, mes chers concitoyens, que je serai récompensé au-delà de mes désirs, si je puis conserver l'affection de mes amis, et conquérir l'estime de tous les gens de bien.

A l'Hôtel-de-Ville d'Angers, le 19 février 1874.

Le Maire,

Achille JOUBERT-BONNAIRE.

Voici en quels termes un journal de Paris, la France, apprécie la lettre pastorale de M^r Freppel sur la presse irréligieuse :

« M^r l'évêque d'Angers est un lettré ; il a professé avec éclat à la Sorbonne et publié de savants ouvrages. Tout ce qui sort de sa plume est frappé au coin de la bonne littérature, et nous devons ajouter que, en sa qualité d'Alsacien, il nourrit le plus ardent patriotisme. Le sujet qu'il a choisi était des plus délicats ; mais, comme évêque, il a certainement le droit de combattre la mauvaise presse et de signaler le mal qu'elle fait dans notre pays.

« Les organes de l'athéisme pourront n'être pas de l'avis de M^r Freppel, mais nous sommes obligés de reconnaître qu'en s'efforçant de prémunir ses diocésains contre les séductions de la presse irréligieuse, il ne fait que remplir son devoir d'évêque. »

M. le ministre de l'instruction publique vient de proscrire, sous les peines les plus sévères, l'introduction dans les lycées, collèges et institutions publiques, des cigares, des cigarettes et du tabac, qui sont considérés comme étant des plus funestes à la croissance publique et au développement intellectuel des élèves.

Un émile français et angevin de Livingstone.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos abonnés, dit le *Moniteur universel*, les renseignements suivants sur l'expédition scientifique qu'un de nos compatriotes exécute en ce moment dans l'Afrique équatoriale :

« Les grands voyageurs Livingstone, Burton, Speke, qui ont exploré, ces dernières années, les parties encore inconnues de l'Afrique, ont travaillé, nous dit notre correspondant, dont nous n'acceptons pas tout-à-fait l'appréciation, presque uniquement pour le progrès de la géographie.

« Ils ont relativement très-peu fait avancer les sciences naturelles, ce qui est regret-

table, car on ne connaît vraiment une région que quand ses productions naturelles, sa faune et sa flore ont été au moins sommairement reconnues.

« Il n'est pas sans intérêt pour la France de savoir qu'un de nos compatriotes, M. Achille RAFFRAY, d'Angers, déjà très-honorablement connu dans la science par ses découvertes entomologiques en Algérie, notamment à Boghari, est parti dès le mois de septembre dernier pour la côte orientale d'Afrique, dans le but de combler la lacune qu'ont laissée, sans doute contre leur gré, subsister les voyageurs anglais.

« L'exploration de M. Raffray doit être longue, et il affronte des dangers bien grands, car il devra résider souvent dans les parties de l'Afrique les plus chaudes et les plus humides, par conséquent, les plus malsaines, mais aussi les plus intéressantes et les plus riches en végétation et en animaux.

« Déjà nous avons reçu de ses nouvelles. Il est débarqué à Massanah, port de la mer Rouge, et s'est enfoncé vers l'ouest, traversant plusieurs régions très-différentes, sur lesquelles il a pu nous envoyer des renseignements d'un haut intérêt. Il a même fait parvenir en France des insectes de divers ordres (coléoptères, lépidoptères, névroptères) parmi lesquels des espèces nouvelles très-remarquables et dont les mœurs ont été soigneusement observées.

« Les *Petites nouvelles entomologiques* (n^o des 4^e et 15 février, Deyrolle, éditeur, 23, rue de la Monnaie), et les *Annales de la Société entomologique de France*, ont déjà porté des détails fort instructifs à la connaissance du public, que l'étude des insectes occupe spécialement.

« La première région qu'il a traversée, c'est-à-dire la plus près de la mer, s'appelle pays de *Saati* ; elle est basse et chaude. Puis le terrain s'élève et on entre dans une seconde région boisée et accidentée, depuis un point appelé *Sambargoumla* jusqu'à un autre appelé *Asniara*. Ce sont ensuite de hauts plateaux se divisant en deux zones ; la première, froide et humide, presque sans végétation, arborescente, d'*Asniara* à *Swan-Ouman* ; la deuxième, moins élevée, coupée de plaines et de collines couvertes d'une belle végétation, à mesure que l'altitude diminue, de *Goumdet* à *Adouah*.

« Ce voyage, extrêmement dispendieux, mais qui doit être si riche en découvertes, est dû à l'initiative d'un naturaliste que les deux mondes connaissent, M. Emile Deyrolle, de Paris, qui n'a pas craint de prendre à sa charge une pareille entreprise. Déjà il avait fait explorer par son frère Théophile Deyrolle, au double point de vue de l'archéologie et de l'histoire naturelle, la région caucasique asiatique de Billis, Erzerom, Torthoum et du lac de Van.

« Le succès de ce voyage, qui avait duré plusieurs années et que la guerre a brusquement interrompu, a été assez grand pour donner tout espoir dans la réussite de l'exploitation que tente M. Raffray. Celui-ci doit arriver à Zanzibar et de là marcher vers le pays déjà parcouru par M. Stanley.

« Je suppose que les Français, qui se figurent souvent que les autres peuples ont le monopole des expéditions hardies, seront heureux d'apprendre qu'il y a encore chez nous des hommes qui permettent à la patrie de conserver son rang scientifique dans le monde. »

Faits divers.

L'autopsie des frères Siamois a démontré qu'il n'existait pas de raisons anatomiques devant empêcher la séparation. L'union était produite par quatre membranes formant une prolongation des péritoines ; l'opération eût été dangereuse mais pas nécessairement fatale.

LES PIANOS ET L'IMPÔT PROPOSÉ PAR M. DE BELCASTEL.

Nos lecteurs ont appris que l'Assemblée avait pris en considération l'amendement de M. de Belcastel tendant à imposer les pianos à raison de 10 fr. par an.

Le piano est un instrument moderne, dont l'invention ne date que du commencement du XVIII^e siècle ; il succéda au clavecin, qui avait été lui-même précédé de l'épINETTE et du clavicorde, le plus ancien des instruments à corde et à clavier.

Il fut inventé par trois musiciens qui ne semblent pas avoir eu connaissance de leurs travaux réciproques. Le premier en date fut Cristofoli, de Padoue, qui en construisit deux en 1711, dans lesquels il avait substitué des marteaux aux sautereaux du clavecin ; en 1716, un Parisien, Marius, présenta à l'Académie un clavecin à maillets qui n'avait rien de commun avec l'instrument de Cristofoli ; enfin en 1717, un Saxon, Schreuter, en construisit un troisième qui ne ressemblait en rien aux modèles des deux inventeurs précédents.

Dès que ces inventions furent connues, l'Allemagne et l'Angleterre en accaparèrent la fabrication et la vente. Mais, en 1776, MM. Erard frères vinrent établir leurs ateliers à Paris, et nous affranchir du tribut que nous avions payé jusque-là aux Anglais. Pour encourager ces premiers essais, la fabrication française fut même protégée par des droits exorbitants qui équivalaient à une prohibition. Les pianos à queue acquittaient à l'entrée un droit de 440 francs ; les pianos carrés, 330 francs.

Depuis, cette branche de commerce a pris un développement sans précédent, et il existe à Paris des maisons où l'on construit 150 pianos par mois. Cet instrument a reçu le droit de cité dans tous les salons ; et, bien que nous n'ayons pu trouver dans les documents de statistique officielle aucun chiffre qui fût de nature à nous éclairer sur ce point, nous ne pensons pas que le nombre de 500 mille, donné par M. de Belcastel comme base de ses évaluations, soit exagéré.

Le siège de Paris a popularisé la viande de cheval ; elle se débite aujourd'hui dans plusieurs quartiers, et voici qu'on annonce une nouvelle catégorie de viande de boucherie fort succulente, dit-on, et qui rivalisera avec celle du bœuf : c'est la viande de bison.

Les formalités administratives sont remplies, l'autorité a pris sous sa protection la chair du nouveau ruminant, et l'on verra très-prochainement des boucheries ouvertes pour la vente de viande de bison.

On ne connaît guère le bison que par le sujet qui existait dans un parc du Jardin des Plantes. Son utilité n'ayant pas été acceptée jusqu'à ce jour, on n'a pas songé à le multiplier à l'état d'esclavage. On n'a par conséquent importé en Europe qu'un très-petit nombre de ces animaux.

En 1732, le bison a été vu pour la première fois dans nos contrées. Un saltimbanque forain montra dans les rues de Paris et promena dans les carrefours un bœuf à bosse qui devint l'objet d'une curiosité empressée. On désignait cet animal sous le nom de zébu.

Le bison est de la même espèce que le bœuf sauvage, le bœuf domestique, le bœuf de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, et l'auroch. Ces quadrupèdes ont subi des transformations selon les climats, la nourriture et les traitements auxquels ils ont été soumis.

Le bison se distingue surtout des autres ruminants par la bosse qui s'accroît vers la nuque. Cette bosse est entièrement formée de chair. C'est, assure-t-on, la partie la plus succulente de l'animal.

Toutes les contrées méridionales de l'Afrique et de l'Asie sont peuplées de bœufs à bosse ou bisons, parmi lesquels se trouvent de grandes variétés pour la grandeur, la couleur, la figure, les cornes.

Au Malabar, en Abyssinie, à Madagascar, où les prairies naturelles sont spacieuses et abondantes, on rencontre des bisons d'une grandeur prodigieuse. En Arabie, où le terrain est sec, on trouve des bisons de petite taille. C'est à ces derniers qu'est particulièrement appliquée la dénomination de zébu.

Le bison, connu par les Grecs et les Romains, sous le nom de bonasus, d'urus et de bubalus, et cité par Pausanias, Plin, Jules César, était d'origine arabe et par conséquent plus petit que celui dont l'espèce est destinée à devenir un objet d'alimentation à Paris.

Les parties de l'Amérique septentrionale sont fort pourvues de bisons, à la Floride, à la Louisiane, au Mexique, etc. Et, chose remarquable, ces quadrupèdes ne se rencontrent pas dans l'Amérique méridionale.

On mange la chair du bison à Madagascar et dans les îles voisines de l'Afrique. Cette chair est préférée à celle du bœuf venu d'Europe.

Le bison, fort commun en Amérique, en

Asie et en Afrique, n'existe guère en Europe. Cependant il a existé dans les bois de la Germanie, en Ecosse et dans d'autres terres de notre nord. Cet animal a passé d'un continent à l'autre.

Dans la langue des Germains, le bœuf à bosse se nommait *visen*. De là est venue la dénomination de bison qui lui est restée.

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle victime de la voracité humaine. Nous souhaitons surtout que son introduction dans l'alimentation publique contribue à faire abaisser le prix de la viande sur nos marchés.

Dernières Nouvelles.

L'agence du *Courrier de Paris* donne les nouvelles suivantes qui ont besoin de confirmation :

« Bayonne, 18 février.

« Les bruits les plus alarmants courent ici sur les carlistes. Moriones, après avoir fait sa jonction avec Primo de Riveira, aurait forcé le passage de l'Armor et serait arrivé par Portugaleta qu'il aurait enlevé en un coup de main ; puis il aurait livré bataille aux alentours de Bilbao et aurait rejeté tous les carlistes sur la droite de la rivière du Nervion, de telle sorte que Bilbao serait débloqué et perdu pour les carlistes. »

De son côté, l'*Union* publie la nouvelle suivante, qu'elle a reçue des frontières d'Espagne et qu'elle donne sous toutes réserves :

« Moriones aurait, paraît-il, voulu attaquer sur quatre points différents l'armée carliste qui assiège Bilbao ; mais après avoir constaté que l'effectif des troupes royales était beaucoup plus considérable qu'il ne l'avait supposé d'abord, il aurait cru devoir se retirer sans combat.

« Les habitants de Bilbao, de leur côté, auraient envoyé au quartier-général carliste une députation chargée de débattre les conditions de la capitulation.

« On nous assure, en outre, que les carlistes seraient suffisamment pourvus d'artillerie pour commencer immédiatement le bombardement. »

Ainsi qu'on l'avait prévu, la séance du Reichstag de jeudi a été orageuse. Voici la dépêche reçue par l'agence Havas :

Berlin, 19 février.

Reichstag. — Le député Teutsch dit que l'Allemagne, par l'annexion, a violé le droit des gens adopté par toutes les nations civilisées. (Tumulte et cris : *fi donc!*)

Le président inflige à M. Teutsch un rappel à l'ordre.

M. Teutsch démontre que l'annexion est contraire au droit. Il rappelle que Napoléon III ne voulut jamais faire d'annexion sans le vote des populations (Rires prolongés).

M. Teutsch ajoute :

« Nous sommes envoyés ici pour manifester notre dévouement à la patrie française. »

Il dit encore que l'Allemagne a commis par l'annexion la plus grande faute politique. Que nous réserve l'avenir, demande-t-il ? Une nouvelle guerre, de nouveaux sacrifices.

Nous nous en remettons à Dieu et au jugement de l'Europe.

La proposition de consulter les populations d'Alsace-Lorraine est rejetée.

Les députés Kryger, danois, Sonnemann, progressistes, Ewald, particulariste, ont seuls voté pour la proposition.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. HENRI CHANTILLY.

Dimanche 22 février,

L'HOMME AU MASQUE DE FER

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Arnould et Fournier.

Les Vivacités du Capitaine Tic

Comédie en 3 actes, de MM. Labiche et Martin.

M. CHANTILLY remplira le rôle de *Désambrois*.

Bureaux à 6 h. 3/4 ; rideau à 7 h. 1/4.

On commencera par *L'Homme au masque de fer*.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
 L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
 Le 54^e fascicule, JAV à JUS, est en vente.

DOUZE NOELS PROVENÇAUX
 DE NICOLAS SABOLY (1669 à 1674),
 Traduits en vers français et arrangés en chœur pour trois ou quatre voix (hommes et femmes),
 Par CHARLES SOULLIER,
 Auteur des traductions lyriques des grands compositeurs italiens et allemands.
 PRIX DE LA COLLECTION: 3 fr. — Chaque Noël séparé, 1 fr. — Chaque partie séparée du chœur, 30 centimes.
 Chez Gustave AVOCAT, éditeur, 27, Faubourg Montmartre, à Paris.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine:
 Les élections en Alsace-Lorraine: les habitants de Mulhouse allant voter à l'Hôtel-de-Ville; le monument funèbre élevé à Saint-Mihiel en l'honneur du général Biaisé,

tué à la défense de Paris; les pompiers de Constantinople courant à un incendie; l'exposition d'animaux gras et d'oiseaux de basse-cour au Palais de l'Industrie (deux gravures); une battue aux sangliers dans le département de Seine-et-Oise; l'hiver à Paris; le musée d'armes à Tsarskoe-Selo, Russie (deux gravures); le Canon-roi à Moscou; les villes d'hiver: vue de Cannes. — Rébus, problème d'échecs.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants: ou le JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX, par Emile Souvestre, ou le DROIT CHEMIN, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devraient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures émotions.

Les deux volumes contiennent de très-remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'*Univers illustré*, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE
 Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,

pes bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.
 M. le curé Compere, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.
 EPUISSEMENT. — Baldwin, de débilement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.
 Verdun, 16 janvier 1872.
 droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.
 ERNEST CATTÉ,
 Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* en 1/2 kil., 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Comon, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58	75	»	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	800	»	»	7	50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	273	75	»
4 1/2 % jouiss. mars.	86	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	411	25	1
5 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier	265	»	»	6	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	340	»	»
Emprunt 1871	93	10	10	Crédit foncier d'Autriche	555	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
— libéré	93	10	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	346	25	2	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	Est, jouissance nov.	493	75	»	1	25	Orléans	278	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	881	25	»	3	75	Paris-Lyon-Méditerranée.	274	50	»
— 1865, 4 %	450	»	»	Midi, jouissance juillet.	591	25	»	1	25	Est	269	75	»
— 1869, 3 % t. payé.	287	50	»	Nord, jouissance juillet.	1007	50	2	50	»	Nord	281	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	255	»	»	Orléans, jouissance octobre.	845	»	3	75	»	Ouest	269	75	»
Banque de France, j. juillet.	4000	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	535	»	3	75	»	Midi	273	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	525	»	1	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	»	»	Deux-Charentes	257	50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	440	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	736	25	»	1	25	Vendée	241	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	Société Immobilière, j. janv.	11	25	»	»	»				

GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers, omnibus.)	
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 13 — — — soir, omnibus.	
4 — 33 — — — —	
7 — 27 — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — —	
10 — 30 — — — —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION,
 En l'étude et par le ministère de M^e HACAULT,
 Le dimanche 1^{er} mars 1874, à midi,

LA FERME DE GATINE

Située à la Giraudière, communes de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres) et de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).
 Comprenant: Bâtimens d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, vignes, d'une contenance totale de 32 hectares.
 Terres de première qualité, un clos de vignes renfermé de murs en parfait état; le tout près de la grande route de Saumur à Thouars.
 Détail facile.
 Mise à prix. . . 30,000 fr.

UNE MAISON
 Située à Montreuil-Bellay, quartier du Boël, joignant le château.
 Mise à prix. . . 2,500 fr.

DIVERS AUTRES MORCEAUX DE TERRE ET VIGNES
 Situés aux Hayes Girard, à la Garde et à la Salle, commune de Montreuil.
 On pourra traiter avant l'adjudication, s'il est fait des offres.
 Toutes facilités pour les paiements.
 S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT. (65)

A VENDRE OU A LOUER
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4,
 Actuellement occupée par M^{me} Milsonneau-Epagnéul.
 S'adresser à M. COUTURIER, ou à M. PRAX, propriétaire au Pont-Fouchard. (47)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION,
 En la Mairie de Varrains,
 Le dimanche 1^{er} mars 1874, à une heure après midi,

1^o UNE MAISON
 Située à Varrains, près l'église.
 Elle se compose de deux corps de bâtimens:
 Le premier consiste en deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage et grenier au-dessus;
 Le deuxième consiste en deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et un cabinet au premier étage;
 Une grange entre les deux corps de bâtimens, dans laquelle il y a un pressoir avec tous ses ustensiles;
 Plusieurs caves dépendent de la maison.
 Cette maison joint dans son ensemble: au midi et au couchant M. Sanzay, au levant et au nord le chemin.

2^o Deux Granges, une Écurie, un Puits, un Jardin,
 Contenant environ 8 ares; le tout situé en face de la maison ci-dessus désignée, joignant le chemin de grande communication et de l'autre côté M^{me} Chevalier.
 S'adresser, pour visiter les lieux, à M. MOLLAY, maire de Varrains, et, pour les renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire. (46)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION AMIABLE,
 A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD,
 Le dimanche 26 avril 1874, à midi,

DEUX MAISONS
 Situées à Saumur, l'une rue d'Orléans, n° 69, l'autre rue Saint-Jean, n° 55, appartenant à MM. Taillois et Loiseau.
 Pour le détail, voir les affiches.
 S'adresser à M^e CLOUARD. (50)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,

UNE MAISON
 PROPRE AU COMMERCE
 A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59,
 Occupée par M. Milon, libraire, et appartenant aux héritiers Lorrain.
 L'acquéreur pourra entrer en jouissance, par la libre disposition de cette maison, le 24 juin 1874; il lui sera donné toutes facilités de paiement.
 S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER
 Pour le 24 juin prochain,
1^{er} UNE MAISON
 Située rue de la Maremaillet,
 Avec cour, jardin, remises et écurie, et autres servitudes.
2^e ET UNE AUTRE MAISON
 Située rue du Puits-Tribouillet, 3,
 Avec cour, remise, écurie et autres servitudes.
 S'adresser audit M^e LAUMONIER, notaire. (55)

A Céder à Tours
 Un établissement de premier ordre
FONDÉ EN 1830
 Spécialité
DE DENTELLES
 Modes, Lingerie, Layettes, Tronçons
CONFECTIONS
 Pour Dames et Enfants
 S'adresser à M. PIMBERT, propriétaire à Tours, rue du Commerce, n° 1.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
 Pour le 1^{er} mars 1874,

UN PRÉ CLOS, dit le Pré-de-la-Charrière, joignant le Bray, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 1 hectare 53 ares.
 S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER
 Pour le 24 juin prochain,

UNE MAISON
 Au centre de la ville,
 Comprenant:
 Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;
 Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;
 Trois chambres de domestiques et greniers;
 Cour, écurie et remise; caves.
 S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, demande un 2^e clerc.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie.
 S'adresser au bureau du journal.

Quai de Limoges, 167, à Saumur,
HOTEL DU BELVÈDÈRE.

LAGALL
 Men-DENTISTE.

Traitement des maladies des gencives, guérison des maux de dents, redressement des dents aux enfants, dents artificielles en tous genres. Extraction des dents et toutes opérations relatives à l'art dentaire.
 M. LAGALL est visible à son cabinet, tous les jours, et se rend à domicile. (526)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur sousigné.